



## Recommandation biap 06/10 - 09/10-5: Aides électro-acoustiques complémentaires dans les classes

### Introduction :

La recommandation a essentiellement pour objectif d'informer les parents, les enseignants et les organismes subsidiant des conditions d'utilisation efficace des aides électro-acoustiques complémentaires dans les classes.

La classe est une situation d'apprentissage. L'attention doit donc être soutenue. Les qualités acoustiques doivent être optimales.

La surdit , en plus de la perte quantitative, engendre des perturbations qualitatives dans le domaine de la sonie (ex: recrutement), des effets de masque, de l'analyse temporelle et des processus centraux.

Dans une classe, les enfants sont g n ralement soumis   de mauvaises conditions acoustiques qui sont essentiellement dues   la distance entre l'enfant et l'enseignant, au bruit ambiant et   la r verb ration.

L'intelligibilit  de la voix de l'enseignant est entre autre fonction du temps de r verb ration de la classe. Les r verb rations masquent les caract ristiques essentielles du signal. De plus le niveau du signal vocal diminue avec la distance et le niveau de bruit de fond reste constant.

L'ensemble de ces  l ments provoque chez les enfants entendants :

- une perte de l'information surtout au niveau des nouvelles acquisitions,
- une diminution du niveau d'attention lors des explications orales,
- une augmentation de l'irritabilit  et de la fatigue,
- une augmentation du temps de r action du   l'effort cognitif de d chiffrement de l'information orale mal per ue

Pour l'enfant atteint de d fiance auditive, ces cons quences de mauvaises conditions acoustiques sont beaucoup plus importantes et invalidantes. Parler dans ces conditions nuit   court terme,   la qualit  de sa voix et   long terme au d veloppement de son langage.

Cela aura des cons quences n gatives au niveau scolaire (baisse du rendement scolaire) et relationnel ( puisement, tensions, disputes...)

Dans un milieu bruyant, la proth se auditive ou l'implant cochl aire, m me avec les algorithmes modernes, ne suffit pas   am liorer chez un patient l'intelligibilit  de la parole. L'action sur le rapport S/B est plus importante. Pour un enfant atteint de d fiance auditive le rapport S/B de 15   20 dB est recommand . Le jeune  ge et le degr  de d fiance auditive sont des facteurs aggravants.

Les aides  lectro-acoustiques compl mentaires concernent aussi les enfants ayant une audition normale mais avec des difficult s, par exemple :

- troubles d ficitaires de l'attention
- troubles auditifs centraux
- troubles de l'apprentissage
- troubles du langage ...

Ces enfants sont davantage p nalis s dans le bruit.

### Solutions :

Il faut am liorer les conditions acoustiques de la classe ([rec. 9-10.4](#))

En ce qui concerne l'utilisation des aides  lectro-acoustiques compl mentaires diff rentes solutions sont propos es : la liaison HF (ou FM), la liaison par infra-rouge, la boucle magn tique et la sonorisation par haut parleur. Une information compl te doit  tre assur e pour pouvoir choisir la solution la plus appropri e   chaque enfant.

En particulier, il faudra pr senter les avantages et les contraintes de la solution retenue. Les aspects de compatibilit  et de flexibilit  du mat riel doivent  tre connus.

### 1. Indication :

Une analyse multidisciplinaire est indispensable pour recommander dans une situation d'apprentissage l'utilisation d'une aide  lectro-acoustique compl mentaire. Le degr  de d fiance, le mode de fonctionnement de la classe, les moyens de communication, l' ge, la pr sence d'interpr te ou codeur doivent  tre pris en compte. Une  valuation sensorielle auditive et visuelle de l'enfant doit  tre r alis e avant de lui proposer une aide compl mentaire.

L'utilisation du mat riel compl mentaire doit  tre pr c d  par un bilan d'adaptation sp cifique avec des tests d'audiom trie tonale et vocale, des essais en milieu scolaire.

Le crit re d'indication doit aussi permettre de pr ciser les temps d'utilisation (tout le temps,   la demande, r serv    l' cole...) et qui d cide de ce temps d'utilisation

### 2. Information :

Une double information doit  tre propos e aux enseignants. D'une part il faut les sensibiliser aux difficult s d' coute en situation de classe et d crire les limites des aides de correction auditive.

D'autre part, les enseignants doivent être informés sur les procédures de fonctionnement ainsi que de maintenance du matériel. Des documents écrits doivent leur être remis.

Les mêmes informations doivent être données aux parents. La motivation des parents et des enseignants va jouer un rôle fondamental dans l'acceptation du matériel par l'enfant.

### **3. Acceptation :**

En fonction de l'âge, certains enfants auront peut être besoin de plus de temps pour accepter le matériel qui « les relie » de manière privilégiée à leur enseignant. Un travail spécifique doit être réalisé auprès des enfants pour les aider à mieux comprendre l'intérêt de leur équipement. Les autres enfants de la classe doivent aussi recevoir une information qui leur permettra de mieux accepter l'enfant équipé de ce matériel.

### **3. Maintenance :**

Des moyens doivent être mis en place pour permettre de réaliser une maintenance préventive.

Ces moyens doivent aussi permettre d'évaluer la capacité de l'enfant à porter, à ajuster et à manipuler le système. Ce matériel exige une maintenance régulière notamment pour des questions de connexions. Des protocoles de contrôle de bonne utilisation et de bon fonctionnement doivent être proposés régulièrement aux intervenants.

### **5. Subventionnement :**

Les parents et les différents intervenants auprès de l'enfant doivent être informés des subventionnements possibles.

Le BIAP recommande l'utilisation des aides électro-acoustiques complémentaires envisagés ainsi que leur prise en charge par les différents organismes assureurs.

---

Cette recommandation a été réalisée avec une collaboration multidisciplinaire

Présidents de la commission : Thierry RENGLLET (Belgique) et Salvador SANTIAGO (Espagne).

Membres de la commission : Ajuarez Sanchez (Espagne), E. Bizaguet (France), A. Bohnert (Allemagne), H. Bonsel (Allemagne), C. Dagain (France), Y. Dejean (France), J. Dehaussy (France), L. Demanez (Belgique), M. Drach (Allemagne), A. Enderle-Ammour (Allemagne), F. Fagnoul (Belgique), A. Korzon (Pologne), H. Kraase (Allemagne), F. Kuphal (Allemagne), G. Lux-Wellentof (Allemagne), G. Madeira (Belgique), R. Melo (Portugal), Cl. Vander Heyden (Belgique), P. Verheyden (Belgique), Th. Wiesner (Allemagne).

Cette recommandation a été approuvée en Assemblée Générale après avoir été soumise aux comités nationaux en mai 2007 à Rhodes.

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)